

Vision Fribourg

Programme politique 2006-2011

Adopté par le Congrès du parti du PDC fribourgeois
le 3 décembre 2005 à Neyruz.



Parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg

TABLE DES MATIERES

Une communauté solidaire et une démocratie vivante.....	page 3
Notre vision pour un canton moderne et dynamique.....	page 4
Pour une croissance économique garante des emplois.....	page 5
Pour une famille épanouie et source de la société.....	page 7
Pour une formation performante et adaptée	page 9
Pour des finances saines et une fiscalité modérée.....	page 11
Pour des infrastructures complètes et durables.....	page 12
Pour le respect de notre environnement.....	page 13
Pour une agriculture d'avenir et de proximité.....	page 14
Pour une société sûre et accueillante.....	page 15
Pour une participation des étrangers dans le respect mutuel.....	page 16
Pour une politique de la santé au profit de l'ensemble de la population....	page 17
Pour des institutions proches des citoyens.....	page 18

UNE COMMUNAUTE SOLIDAIRE ET UNE DEMOCRATIE VIVANTE

Le Parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après: le parti) oeuvre au bien commun des citoyennes et citoyens du canton en s'efforçant de leur assurer les meilleures conditions d'un **épanouissement** constant. Il s'engage durant la nouvelle législature à élaborer des **solutions équilibrées**, ancrées dans la réalité cantonale et ne bloquant pas la politique fribourgeoise au nom d'idéologies extrémistes.

L'action politique du parti se fonde sur une **conception chrétienne** de la personne et de la société. Elle s'inspire des valeurs universelles qui s'en dégagent. La dignité humaine est intangible et indivisible. Son respect témoigne de la place centrale que le parti accorde à la personne humaine.

Liberté et responsabilité constituent aussi les valeurs essentielles qui animent le parti. Nous luttons pour préserver ce juste équilibre entre la liberté personnelle et la solidarité garante de la justice sociale. En effet, la vie des hommes et des femmes s'inscrit traditionnellement dans de nombreuses **communautés** (familiales, religieuses, culturelles, associatives, etc.). Nous nous efforçons de les soutenir et de renforcer leur rôle d'intermédiaires. Elles cimentent la société et permettent à chacun de s'épanouir. Elles constituent aussi un puissant contrepoids aux tendances individualistes et mondialisées des sociétés modernes.

L'action politique du parti se développe dans le respect du **principe de subsidiarité**. Les instances inférieures, privées ou publiques, doivent pouvoir pleinement accomplir leurs tâches. Le parti s'engage donc en faveur d'un **fédéralisme coopératif et dynamique**. Nous promovons un développement durable en alliant judicieusement croissance économique et respect des richesses naturelles de notre canton. Nous défendons une communauté fribourgeoise ouverte et solidaire pour tous.

NOTRE VISION POUR UN CANTON MODERNE ET DYNAMIQUE

Le parti entend jouer un **rôle précurseur** afin d'assurer au canton un développement innovant et durable. Notre parti est un **interlocuteur** crédible et important **pour toutes les classes de la société fribourgeoise**. Nous nous engageons pour trouver des solutions consensuelles et réalistes. Proches des citoyennes et des citoyens, nous connaissons leurs soucis et leurs besoins. Nous élaborons un programme solide et complet favorisant le dialogue entre les générations et assurant une **qualité de vie élevée**.

Notre **vision** de l'avenir se fonde sur deux axes, à savoir un **renforcement de la position économique** du canton de Fribourg et le **maintien d'une haute qualité de vie** pour les générations futures.

Afin de relever ces deux grands défis, le parti soutient une série d'actions présentées dans ce programme. En particulier, nous nous prononçons pour le développement d'une **économie innovante**, un développement harmonieux de toutes les **familles**, un renforcement du système de **formation professionnelle**, la garantie de **finances saines** et d'une **fiscalité acceptable**, une consolidation de nos **infrastructures** ainsi qu'une meilleure coopération intercantonale. Le parti s'engage également pour un développement durable économique, social et environnemental. Nous promovons une utilisation mesurée et diversifiée des ressources énergétiques. Enfin, nous défendons le statut de la personne humaine dans une vision globale de l'Homme.

Le Président:
Emanuel Waeber

Le Vice-président:
Jean-Pierre Siggen

POUR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE GARANTE DES EMPLOIS

OBJECTIFS

- **Créer des emplois par l'implantation et le maintien des entreprises**, particulièrement de celles à haute valeur ajoutées, et la mise en place de conditions-cadre favorable aux entreprises.
- Donner au **partenariat social** la priorité sur les interventions de l'Etat.
- Assurer une meilleure **cohésion économique** du canton, en promouvant et en veillant à un équilibre régional.

DEVELOPPEMENTS

Nous défendons une **conception libérale et sociale de l'économie de marché**. **Libérale**, car fondée sur la concurrence comme agent même de la croissance. **Sociale**, car la concurrence et, partant, la production économique n'est pas une fin en soi mais un moyen à disposition de la personne humaine pour atteindre un niveau de vie matériel suffisant à son épanouissement. L'esprit d'entreprise doit concourir au **bien commun** et non exclusivement au profit personnel. Les richesses créées dans notre pays, et à Fribourg en particulier, servent aussi à soutenir les personnes et les familles en difficulté, sans ôter à celles-ci leur part de responsabilité dans la collectivité, ni substituer l'intervention de l'Etat à leur liberté personnelle.

L'esprit d'entreprise et d'initiative est à l'origine d'une économie dynamique et performante, elle seule garante de la pérennité du système social. Nous soutenons la création de conditions-cadre favorables à la création d'entreprises ainsi qu'à l'implantation d'entreprises, particulièrement de celles à haute valeur ajoutée. A cette fin, nous nous engageons à **diminuer les charges administratives** imposées aux entreprises et notamment aux PME. Il s'efforce aussi de simplifier et de faciliter les procédures d'autorisation. Nous demandons le maintien du haut niveau qualitatif de la **promotion économique** et de la bonne coordination entre les services afin de simplifier les procédures administratives en cas de création d'entreprises. Nous soutenons un renforcement des mesures incitatives afin de faciliter la création de nouvelles entreprises et donc de nouveaux emplois.

Nous encourageons le **transfert de technologies** aux entreprises et aux PME. Nous demandons une meilleure coordination entre l'université, les hautes écoles et l'économie.

Nous encourageons le canton et les communes à **jouer un rôle plus actif dans le domaine des zones industrielles** afin d'améliorer les conditions d'implantation de nouvelles entreprises et d'extension d'entreprises existantes. Nous soutenons le maintien d'une **politique régionale centrée sur les pôles** régionaux de développement.

Nous soutenons l'application des **mesures d'accompagnement** dans le canton de Fribourg; nous demandons notamment une meilleure coordination des moyens de contrôle sur le marché du travail, ainsi qu'une polyvalence et un engagement plus souple des inspecteurs actuels (entre l'inspecteurat du travail, la surveillance du marché, la lutte contre le travail au noir, les contrôles de la sécurité au travail et les contrôles de la gestion des déchets).

Nous soutenons le développement d'une certaine **souplesse sur le marché du travail**. Nous approuvons l'annualisation des horaires de travail et nous encourageons les entreprises à établir des plans sociaux.

Nous soutenons les efforts des **partenaires sociaux**, employeurs et syndicats, entrepris pour aménager des conditions de travail négociées, permettant aux entreprises d'atteindre suffisamment d'efficacité pour s'imposer sur le marché et garantissant aux salariés les moyens nécessaires pour mener une vie digne et confortable, et pour assurer à leurs enfants une bonne formation. Nous encourageons la conclusion de conventions collectives de travail (CCT) ainsi que leur extension sur le plan cantonal.

ACTIONS

- Créer un fond de "**SEED CAPITAL**" (fond de capital initial) sous forme d'une fondation (capital d'amorçage permettant de financer un projet avant toute création de société). Parties prenantes: le canton, les communes et les entreprises. Le fond doit encourager prioritairement des projets fribourgeois et les petits projets qui ne bénéficient peu ou pas d'autre aide. L'alimentation du fond pourrait se faire en réservant une part des impôts des personnes morales.
- Evaluer d'autres formes de soutiens, tels que les prêts sans intérêts, et les mettre en place dans le cadre du renforcement des mesures incitatives. Analyser et mettre en place la reprise de l'**arrêté Bonny** dans la politique cantonale.
- Encourager le canton, en collaboration avec les communes, à mener une **politique foncière** plus active dans le domaine des zones industrielles afin d'améliorer les conditions pour les entreprises et faciliter leurs implantations.

POUR UNE FAMILLE EPANOUIE ET SOURCE DE LA SOCIETE

OBJECTIFS

- **Développer harmonieusement** toutes les familles.
- Etablir une meilleure **conciliation** entre vie familiale et vie professionnelle.
- Développer une **politique de la jeunesse** favorisant un développement responsable.
- Favoriser une plus grande **mixité des générations**.
- Encourager une **politique nataliste** plus marquée.

DEVELOPPEMENT

La **communauté familiale** forme la cellule de base de la société. Elle est essentielle et irremplaçable. Elle garantit l'éducation des enfants en transmettant notamment les valeurs fondamentales de la personne et de la société. Elle leur permet de devenir autonomes, adultes et responsables. La famille contribue de manière déterminante à la stabilité sociale et à la réalisation du bien commun. Elle est le lien entre les générations. Nous favorisons le **développement harmonieux** de la famille. Nous nous engageons à soutenir les mesures indispensables pour que les familles en difficulté puissent remplir leur tâche éducative et sociale et conserver ainsi leur place centrale de lieu d'amour, d'épanouissement et de sécurité.

Nous contribuons à la mise en place d'une meilleure **conciliation entre vie familiale et activité professionnelle**. Pour que cette adaptation ne se fasse pas au détriment des enfants, nous soutenons une augmentation des offres de garde pour les enfants en dehors de la famille sans une hausse massive des frais. Nous encourageons l'harmonisation des horaires scolaires et de l'offre de l'accueil extrascolaire. Nous entendons favoriser la réinsertion professionnelle et la formation continue des adultes, notamment des femmes qui ont interrompu leur carrière professionnelle pour éduquer leurs enfants. Enfin, nous nous engageons à mieux valoriser le travail éducatif et à encourager un meilleur partage des tâches au sein de la famille.

Nous défendons un renforcement de la **protection de la jeunesse**. Les jeunes ont le droit en particulier à une protection de leur intégrité physique et psychique et de pouvoir grandir dans un cadre de vie qui permet un développement harmonieux. Nous demandons en outre un meilleur appui des parents et des écoles pour lutter contre la consommation de tout produit engendrant la dépendance (drogue, alcool, tabac). Nous soutenons les actions de prévention en faveur de la jeunesse et encourageons bien entendu le bénévolat.

Nous entendons renforcer les **relations intergénérationnelles**. Nous encourageons notamment le maintien à domicile des personnes âgées, par exemple en formant mieux les jeunes générations à l'accompagnement de personnes dépendantes de soins. Nous entendons aussi sensibiliser les aînés aux préoccupations des jeunes. Pourquoi pas un jardin d'enfants dans un home pour personnes âgées. Nous recommandons d'ailleurs le développement de formes d'habitats mixtes fondés sur le bénévolat.

Nous entendons soutenir des mesures en faveur d'une **politique nataliste**. Il s'agit notamment de faciliter le partage du temps de travail entre hommes et femmes et de mieux cibler les aides accordées à des familles où les deux conjoints doivent travailler pour des raisons économiques. Une politique du logement plus favorable à la famille peut être développée dans le cadre de l'aménagement du territoire.

ACTIONS

- Créer un **guichet familial** afin de simplifier les procédures et, partant, de faciliter la résolution des problèmes aigus affectant la vie de famille.
- Mettre en place un **projet d'éducation familiale** destinée aux parents.
- Améliorer **l'éducation civique** des jeunes en formation ainsi que la formation pratique à la vie professionnelle, notamment aux réalités économiques.
- Développer des **formes d'habitats et de vie mixtes**, par exemple la création de jardins d'enfants dans les homes pour personnes âgées.
- Créer des **conseils de quartier** afin de renforcer les réseaux d'amitié et de développer ainsi une gestion globale des problèmes personnels.

POUR UNE FORMATION PERFORMANTE ET ADAPTEE

OBJECTIFS

- Assurer une **bonne formation** à tous les niveaux. Promotion d'une école visant la réussite de tous en tenant compte des aptitudes de chacun.
- Soutenir l'octroi de **bourses de formation** qui permettent à chacun (adultes compris) de développer et d'exploiter au mieux ses compétences.
- Promouvoir pleinement le **système dual** de formation professionnelle, notamment en vue de l'application de la nouvelle loi fédérale.
- Soutenir les efforts entrepris par l'Université et les Hautes Ecoles pour se positionner dans le **domaine de l'excellence** et encourager les synergies entre ces institutions.

DEVELOPPEMENT

Nous soutenons et encourageons les efforts de formation. L'épanouissement de la personne passe en effet par une formation à la fois exigeante et humaine pour permettre aux jeunes la meilleure insertion possible dans la **vie sociale et professionnelle**. La formation de base, impliquant une solide culture générale, et la recherche de pointe constituent des plus-values pour la société et l'économie. Nous nous engageons à faciliter l'accès de tous à une formation de qualité par le biais de bourses de formation en adéquation avec le niveau et la durée de celle-ci. En outre, nous voyons dans la formation une condition-cadre essentielle pour maîtriser les problèmes liés aux incivilités et à la violence.

Nous promouvons une école fondée sur la **conception chrétienne de la personne** et sur le respect de ses droits fondamentaux. Nous reconnaissons le droit des Eglises reconnues à offrir un enseignement confessionnel et soutenons la mise en place d'un cours d'éthique pour les élèves dispensés de l'enseignement religieux. L'intégration de tous les élèves passe également par la reconnaissance d'un certain nombre de valeurs partagées.

Nous encourageons la possibilité d'une **scolarisation précoce** des enfants. Nous nous déclarons en faveur du maintien des notes à l'école. Nous favorisons une harmonisation inter-cantonale fondée notamment sur les standards pédagogiques afin de coordonner les niveaux de formation scolaire en Suisse et de permettre une meilleure adaptation en cas de changement de domicile.

Le **bilinguisme** étant un magnifique atout pour notre canton, nous encourageons en priorité l'apprentissage de la langue partenaire (c'est-à-dire du bon allemand!) et facilite la mise en place d'échanges linguistiques. Nous encourageons l'approche d'une deuxième langue étrangère. Nous invitons les **enseignants** à se perfectionner tout au long de leur carrière et à maintenir leurs exigences vis-à-vis de leurs élèves.

Nous soutenons la création de places d'apprentissage, notamment par l'allègement des charges administratives qui pèsent sur les formateurs. Nous soutenons le développement de **réseaux d'entreprises**, afin de faciliter l'engagement d'apprentis par les très petites entreprises. Nous défendons le maintien du fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle favorisant les entreprises formatrices.

La formation et la recherche augmentent la **force d'innovation** de notre canton. Fribourg doit demeurer l'actuel pôle d'excellence qu'il représente en Suisse, tant du point de vue scolaire, professionnel et technique que du point de vue universitaire. Nous nous engageons pour une formation tertiaire de qualité, compétitive sur le plan international et coordonnée sur le plan national. La valorisation de la recherche scientifique et le transfert du savoir constituent des tâches fondamentales et doivent être encouragées dans le cadre des activités des Hautes Ecoles.

ACTIONS

- Développer la pratique **du bilinguisme** dans toutes les filières.
- Proposer des parcours **d'études souples**.
- Introduire rapidement une **2^{ème} année d'école infantine**.
- Coordonner les activités entre **l'Université et les Hautes Ecoles fribourgeoises**.
- Dégager des moyens pour maintenir **l'Université et les Hautes Ecoles fribourgeoise** dans l'excellence.
- Prévenir la **violence** et les toxicomanies.
- Soutenir le **préapprentissage**.
- Favoriser la **formation continue** tout au long de la vie.
- Encourager la création de **places d'apprentissage**.

POUR DES FINANCES SAINES ET UNE FISCALITE MODEREE

OBJECTIFS

- Alléger la charge fiscale, particulièrement celle frappant **les familles**, en l'adaptant à la moyenne suisse.
- Adapter **la fiscalité** des entreprises pour favoriser de nouvelles implantations, notamment en diminuant les effets de la double imposition.
- Réduire les charges liées à la remise par **succession** des entreprises.
- Pratiquer une politique fiscale coordonnée et **péréquative** entre les cantons et les communes.

DEVELOPPEMENTS

Le canton de Fribourg connaît une situation financière enviable. La dette publique est réduite et les mécanismes de frein aux dépenses fonctionnent à satisfaction. Nous combattons des projets de dépenses mettant à mal le bon climat financier actuel. En revanche, notre canton se situe en queue de peloton pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu et la fortune. Les Fribourgeois paient comparativement aux autres cantons un impôt nettement plus lourd au fisc cantonal. Nous soutenons les mesures visant à alléger cette contribution fiscale pour les **familles des classes moyennes**. Les mesures prévues en faveur des personnes physiques ne suffisent en effet pas à ramener le canton dans la moyenne nationale. Nous soutenons également les efforts entrepris au niveau cantonal pour un traitement non discriminatoire entre les couples mariés et les concubins.

Nous nous engageons en faveur d'un allègement de la charge fiscale pour les **personnes morales**. Nous soutenons donc le projet fédéral de réforme de l'imposition des entreprises visant à réduire la double imposition économique qui frappe les bénéficiaires et les dividendes. Nous convenons également de simplifier et de soulager les PME en cas de succession. Nous sommes en faveur d'un allègement de l'imposition des liquidations et pour des facilités lors du transfert d'immeubles de la fortune commerciale à la fortune privée.

Des finances saines de l'Etat sont déterminées par les tâches qu'il doit accomplir. La nouvelle réforme de la **péréquation et de la répartition des tâches** (RPT) modifie d'une manière profonde l'équilibre entre l'Etat et la Confédération. Ceci aura également des répercussions sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il est donc plus nécessaire que jamais de le redéfinir. Dans ce contexte, nous nous engageons pour une répartition équitable qui tient compte des possibilités des communes et de celles de l'Etat. Les responsabilités et le financement doivent être clairement déterminés.

ACTIONS

- Poursuivre la politique actuelle en donnant la priorité à un **allègement fiscal** pour les personnes physiques et morales, tout en maintenant une situation financière saine de l'Etat.
- Analyser globalement le système d'imposition et de prélèvement des taxes avec l'objectif de simplifier le système actuel et d'améliorer la **justice fiscale**.
- **Simplifier les procédures fiscales** et attribuer les moyens ainsi libérés à la mise en place d'une meilleure équité fiscale.
- Analyser globalement les tâches de l'Etat et des communes et élaborer un projet général pour une **distribution équitable** des tâches.

POUR DES INFRASTRUCTURES COMPLÈTES ET DURABLES

OBJECTIFS

- Assurer des **infrastructures durables** en respectant les intérêts de la population, de l'économie et de l'environnement.
- Garantir l'**accès à la mobilité** et le **libre choix** du moyen de transport pour toute la population.

DEVELOPPEMENTS

Un bon réseau de transport contribue au **développement économique du canton** et à l'**épanouissement de sa population**. Nous nous engageons pour une réalisation rapide du **réseau routier cantonal**. Nous soutenons des mesures de résoudre et d'éviter des problèmes de circulation.

Nous encourageons dès lors la mise en place d'un **réseau de transports** performant et sûr, répondant à une pondération équitable dans la prise en compte des besoins sociaux, économiques et environnementaux. Nous attachons une grande importance tant à la demande des usagers des transports qu'à la garantie d'une desserte de base par la mise en place d'infrastructures appropriées et bien entretenues. Nous soutenons le **tourisme pédestre** et demandons une expansion adaptée du réseau pédestre.

Afin de satisfaire les besoins de mobilité de la population, nous prôtons la **complémentarité et la combinaison** des modes (route, rail) et des moyens (voiture, bus, vélo) de transport. Pour y arriver, il faut mettre en place la meilleure utilisation possible des ressources disponibles au sein même et entre les différents modes de transport.

Depuis plusieurs décennies, la mobilité ne cesse de se développer. Il est dès lors important que cette évolution puisse se faire de façon harmonieuse. Nous soutenons une politique **d'aménagement du territoire** qui prend en compte les composantes sociales, économiques et écologiques du développement durable. Nous soutenons les mesures de réduction des nuisances de la mobilité touchant les accidents, la pollution et le bruit.

ACTIONS

- Réaliser un **groupement tarifaire** dans tout le canton inclus la Broye Vaudoise. Soutien des tpf comme entreprise de transport efficace et garantir des prix de transport raisonnables.
- Développer une meilleure **coordination** des différents modes de transport (voitures, transports publics, locomotion douce), notamment par la promotion des parkings (Park & Ride) au centre ou en périphérie de l'agglomération.
- Achever rapidement le **contournement de Bulle** et réaliser dès 2008/9 le projet du **Pont de la Poya**. Amélioration des flux de transport.
- Maintenir des **infrastructures de transport** en bon état. Favoriser les infrastructures de rencontres, en particulier dans les domaines du **sport et de la culture** ainsi du **tourisme pédestre**.
- Faciliter l'**accès aux bâtiments publics** des personnes à mobilité réduite.
- Assurer les besoins de notre canton après la **transition des routes nationales** à la Confédération (probablement à partir du 1^{er} janvier 2008).

POUR LE RESPECT DE NOTRE ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS

- Assurer le respect de la protection de l'environnement dans le contexte du **développement durable**.
- Donner une **information plus systématique** sur la protection de l'environnement notamment dans les entreprises et écoles.

DEVELOPPEMENTS

Il faut constater que de nombreuses questions environnementales ne se limitent pas à notre canton, ni d'ailleurs à la Suisse (problématique du climat). Cependant, nous soutenons activement la notion de "**Développement durable**", inscrite dans la Constitution fédérale et dans la nouvelle Constitution cantonale, ainsi que les engagements pris par notre pays sur le plan international. Nous soutenons également l'instauration de mesures de protection de l'environnement qui reposent sur le **principe de causalité** (pollueur-payeur).

Le **défi environnemental** à relever est celui de la protection du climat et de l'économie des ressources en général et des ressources non renouvelables en particulier.

En ce qui concerne la protection du climat, nous soutenons activement les engagements que notre pays a pris dans le cadre du **Protocole de Kyoto** et la mise en pratique de la loi sur le CO₂. Sur le plan des ressources (énergie), nous soutenons, conformément à la Constitution fédérale, un **approvisionnement énergétique** suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie.

ACTIONS

- Promouvoir la production de chaleur par l'utilisation **du bois indigène** et la récupération de l'énergie produite par l'incinération des déchets.
- Promouvoir **l'énergie géothermique et l'énergie solaire** pour le chauffage et la préparation de l'eau chaude (nouvelles constructions publiques et privées).
- Transmettre à la population une **meilleure information** sur les moyens d'économiser l'énergie et de diminuer la pollution, les déchets et les émissions de gaz à effet de serre. Une attention particulière sera vouée aux écoles et aux entreprises.
- Appliquer des mesures plus strictes afin de réduire les **nuisances sonores**.
- Soutenir les organisations locales issues des initiatives "**Agenda 21**".

POUR UNE AGRICULTURE D'AVENIR ET DE PROXIMITE

OBJECTIFS

- Garantir une **enveloppe budgétaire** fédérale adaptée pour répondre aux exigences posées à l'agriculture.
- Pratiquer une politique agricole favorable à la **famille paysanne**.
- Assurer la **sécurité alimentaire**.

DEVELOPPEMENTS

Compte tenu de l'importance de l'agriculture sous l'angle de l'entretien du paysage ainsi que du rôle social, culturel et économique du secteur agroalimentaire, nous demandons que **l'enveloppe budgétaire** fédérale soit adaptée au coût de la vie, qu'elle permette de financer les prestations et d'assurer une bonne qualité de vie. L'enveloppe budgétaire doit aussi permettre la multifonctionnalité, l'entretien du paysage, la diversification et le développement de l'espace rural.

Nous nous prononçons en faveur du maintien des **paiements directs**. Toutefois, nous entendons aussi assouplir les conditions cadre de la production. Nous soutenons en particulier une modification de l'aménagement du territoire en vue de faciliter les changements d'affectation des constructions initialement destinées à l'agriculture. Nous nous engageons ainsi pour assouplir les restrictions à la diversification professionnelle.

Nous défendons une agriculture professionnelle fondée sur une production de qualité. Nous demandons que l'on reconnaisse la valeur des produits fribourgeois. Nous demandons également le soutien à la **famille paysanne** qui doit pouvoir obtenir un revenu suffisant par l'activité de l'exploitation agricole. Nous reconnaissons que les familles paysannes sont les partenaires compétents et incontournables de la filière agroalimentaire.

Nous entendons améliorer la **confiance des consommateurs**, notamment en renforçant les "Appellations d'origine contrôlées" (AOC) et les "Indications géographiques protégées" (IGP). Nous encourageons une meilleure information des consommateurs sur la production, en particulier l'origine des produits, le respect des normes et les standards de qualité.

ACTIONS

- Encourager des mesures visant à assurer la **sécurité alimentaire**.
- Encourager des mesures pour assurer le **financement des prestations** ainsi une **bonne qualité de vie**.
- Encourager des mesures pour des **appellations d'origine** (AOC, IGP).
- Soutenir la **reconnaissance de valeur** des produits fribourgeois.

POUR UNE SOCIÉTÉ SÛRE ET ACCUEILLANTE

OBJECTIFS

- Maintenir la **qualité de vie** en diminuant les problèmes sociaux.
- Soutenir des **mesures préventives et éducatives** auprès de la population afin d'empêcher la violence domestique.

DEVELOPPEMENTS

Afin de maintenir la qualité de vie actuelle et d'obtenir une diminution des problèmes sociaux, nous soutenons l'extension cantonale du projet de **police de proximité**. Cette solution permet de renforcer les mesures de surveillance dans les lieux publics sensibles. La police de proximité produit indéniablement un effet dissuasif et préventif sur la petite délinquance et contribue ainsi à un meilleur sentiment de sécurité dans le grand public. Le projet de police de proximité développé dans le Grand Fribourg doit maintenant être planifié et réalisé pour d'autres agglomérations.

Nous nous engageons pour éviter la création de quartiers du type "ghetto" et pour une meilleure **intégration des étrangers**. Il s'agit aussi de détecter les groupes à risque, et d'agir auprès des jeunes déjà sur la voie de la délinquance, sans négliger des actions de prévention sur l'ensemble des jeunes.

Nous demandons que la justice soit plus rapide lors du traitement de cas d'infraction. Les procédures administratives doivent être simplifiées. Nous soutenons également une plus grande **coordination des forces de police** afin d'en augmenter l'efficacité.

Nous soutenons la création de **centres régionaux de consultations familiales** destinés à la formation et à l'information des parents ainsi qu'à la maîtrise des situations de crise afin d'éviter une augmentation de la violence domestique.

ACTIONS

- Étendre le projet de **police de proximité** à tout le canton afin d'empêcher le développement des incivilités et de la délinquance.
- Créer des **centres régionaux de consultations familiales** afin de diminuer la violence domestique.
- Encourager la création de **conseils de quartier**.

POUR UNE PARTICIPATION DES ETRANGERS DANS LE RESPECT MUTUEL

OBJECTIFS

- Promouvoir une **meilleure intégration** des étrangers.
- Soutenir la **naturalisation facilitée** des étrangers.

DEVELOPPEMENTS

Nous entendons soutenir tous les projets d'intégration qui visent une **participation** active des étrangers à la vie sociale, culturelle et économique du canton. Nous demandons une bonne information des étrangers au niveau communal, notamment sur leurs droits et sur les institutions politiques locales.

Nous soulignons que **l'intégration** impose des devoirs dont, notamment, l'acceptation des règles de la vie en société dans notre canton et l'apprentissage de la langue parlée.

Pour les sans-papiers et les requérants d'asile, nous soutenons des mesures administratives claires et rapides, conformes à notre état de droit mais aussi respectueuses de la dignité humaine. Les cas de rigueur doivent être examinés individuellement par le canton.

ACTIONS

- Créer des **forums communaux ou régionaux** pour l'information des étrangers.
- Mettre en place des structures facilitant l'apprentissage d'une **langue cantonale**.

POUR UNE POLITIQUE DE LA SANTE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

OBJECTIFS

- Promouvoir des mesures efficaces de **prévention** et de **promotion** de la santé.
- Assurer des **soins médicaux** respectueux de la dignité humaine et des valeurs éthiques.
- Garantir des prestations de soins **de qualité** à un coût supportable.
- **Maîtriser réellement** les coûts de la santé.

DEVELOPPEMENTS

Nous accordons une place prioritaire à la **prévention et à la promotion de la santé**, en particulier chez les jeunes. Nous soutenons les projets et les mesures qui visent ainsi à renforcer la responsabilité personnelle. Nous combattons toute banalisation de l'utilisation de substances engendrant la dépendance.

Nous défendons une protection de la vie de la naissance à la mort. Nous plaidons pour la garantie à toute personne de **soins complets** en cas de maladie et pour un accompagnement digne en fin de vie. Nous soutenons le recours à la médecine palliative, mais s'oppose très clairement à la limitation des prestations médicales à partir d'un certain âge, ainsi qu'à toute forme d'euthanasie active.

Nous soutenons la mise en place d'un **réseau hospitalier**. Nous nous engageons pour que, sur tout le territoire cantonal tout le monde puisse bénéficier de soins médicaux équivalents et pour que les prestations médicales et sociales soient coordonnées entre les régions.

Afin d'assurer une meilleure **maîtrise des coûts**, nous demandons une adéquation et une coordination de l'offre tant des prestations médicales elles-mêmes que des institutions prestataires de soins.

ACTIONS

- **Interdire la fumée dans les bâtiments publics**, intensifier la **prévention des dépendances** à tous les niveaux, encourager une alimentation saine, promouvoir le sport afin de combattre l'inactivité.
- Soutenir le recours à la médecine et aux **soins palliatifs**.
- Etendre les réseaux de santé (home, structures pour des séjours ambulatoires et de courte durée, SPITEX etc.) dans toutes les régions du canton afin de favoriser **les soins à domicile**.
- **Réduire les primes** d'assurance maladie pour les personnes recourant aux génériques ou acceptant une limitation du choix des fournisseurs; augmenter la transparence dans la présentation des comptes et la fixation des prix; introduire le dossier du patient informatisé sous réserve de la protection des données.

POUR DES INSTITUTIONS PROCHES DES CITOYENS

OBJECTIFS

- Confier la **responsabilité** des tâches publiques à l'institution qui répond le mieux aux besoins des citoyens.
- Créer des **structures régionales** fortes.
- Développer la **communication** entre les citoyens et les institutions publiques.
- clarifier la **répartition** des tâches et des charges entre le canton et les communes.
- Mettre en place une nouvelle **péréquation** intercommunale plus efficace et plus transparente.

DEVELOPPEMENTS

En application des dispositions de la Constitution cantonale, nous nous engageons fermement dans la mise en application d'une **subsidiarité active**: il faut confier la responsabilité des tâches publiques à l'institution la plus proche du citoyen et à même de l'exercer de manière efficace. Le service aux citoyens, l'efficacité et les économies d'échelle possibles imposent de poursuivre le processus de **fusion de communes** et de lancer la mise en place de structures régionales fortes. Simplifier la gestion des dossiers intercommunaux actuellement gérés par une multitude d'associations de communes et coordonner le développement au niveau d'une entité territoriale forte et cohérente disposant de réelles compétences, tels sont les enjeux de la création de structures régionales fortes.

L'enchevêtrement des tâches et la **répartition des charges canton-communes** qui ne respecte pas suffisamment le principe du « qui commande paye », sont des freins à toute réforme structurelle, et des limites à l'autonomie communale. Elles rendent la répartition des responsabilités et des financements incompréhensibles pour le citoyen. Nous demandons une clarification de la répartition des tâches et la réalisation rapide de la réforme de la péréquation des charges verticales et horizontales entre l'Etat et les communes.

Nous soutenons le développement **des votes et des élections électroniques** ainsi que la mise en place coordonnée au niveau du canton, des préfectures et des communes d'un système d'informations permettant le partage et l'accès aux informations des citoyens et de l'ensemble des institutions concernées.

ACTIONS

- **Définir la région**, son rôle et ses responsabilités, en tant qu'entité territoriale.
- Proposer de nouvelles mesures favorisant les **fusions de communes**.
- Proposer et veiller à l'application du principe « qui commande paye » en matière de **répartition des tâches** et des charges canton – communes.
- Proposer et faire avancer la mise en place d'une nouvelle **péréquation** intercommunale.
- Renforcer l'utilisation des **technologies de l'information** pour améliorer les relations entre les citoyens et les institutions publiques.